



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUIN 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal du 13 juin 2023 tenue à 17 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTOM, M. SIMON SESTO CIFOLA, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général et la greffière sont présents.

Madame la conseillère Camille Joli-Coeur est absente.

La séance est ouverte à 18 h 10.

2023-06-338

ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée

2023-06-339

ENTENTE DE FACTURATION - RUPTURE DE LA DIGUE À SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

ATTENDU qu'un sinistre majeur est survenu sur le territoire de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac le 27 avril 2019, soit la rupture de la digue ayant causé une inondation soudaine et majeure sur près de la moitié du territoire de cette ville;

ATTENDU la nature et l'ampleur exceptionnelle de ce sinistre qui a touché près de 2 500 résidences et 6 000 citoyens;

ATTENDU que la sécurité et la vie de plusieurs citoyens de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac étaient menacées;

ATTENDU que la nature de ce sinistre est associée à la sécurité civile;

ATTENDU que les ententes intermunicipales relatives aux équipes spécialisées en sauvetage technique et la protection des incendies entre les villes de Deux-Montagnes et de Boisbriand couvrent également le territoire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

ATTENDU que le litige potentiel entre les deux villes relié é l'application des ententes intermunicipales en vigueur;

ATTENDU qu'il y a lieu de favoriser un règlement de ce dossier afin d'éviter des frais, les conséquences découlant de procédures judiciaires ainsi que l'incertitude d'un tel dossier;

ATTENDU la nécessité de conserver de bonnes relations intermunicipales, notamment afin d'assurer une gestion optimale des ressources et de l'équipement lors de sinistre impliquant des citoyens;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De régler à l'amiable le présent dossier en révisant la facturation concernant les opérations de sauvetage et d'assistance aux citoyens lors de la rupture de la digue sur le territoire de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac le 27 avril 2019.

Adoptée

2023-06-340

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - RÉNOVATION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE SITUÉE AU 40, RUE DES PINS - ZONE R-1 202

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 3 mai 2023 portant le numéro R-23-CU-4752, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de rénovation de la résidence unifamiliale isolée située au 40, rue des Pins dans la zone R-1 202 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Asgari architecte, daté du 25 janvier 2023;
- simulation visuelle préparée par Asgari architecte, daté du 25 janvier 2023.

Cette approbation est conditionnelle à ce que le revêtement de clin d'acier métallique MAC soit remplacé par un revêtement de clin de bois Maibec de couleur Brun Muskoka.

Adoptée

2023-06-341

APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET RÉSIDENTIEL LES BOISÉS DION - LOT 6 306 621 - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 31 mai 2023 portant le numéro R-23-CU-4766, la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé modèle B, option 2, à être érigé sur le lot 6 306 621 du cadastre du Québec ayant front sur la rue Marie-Desjardins, dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- document de présentation, préparé par DKA architectes, daté du 28 mars 2023;
- plan d'architecture du modèle B (option 2), préparé par DKA architectes, daté du 14 mars 2023.

Adoptée

2023-06-342

APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET RÉSIDENTIEL LES BOISÉS DION - LOT 6 306 622 - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 31 mai 2023 portant le numéro R-23-CU-4766, la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé modèle B, option 2, à être érigé sur le lot 6 306 622 du cadastre du Québec ayant front sur la rue Marie-Desjardins, dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- document de présentation, préparé par DKA architectes, daté du 28 mars 2023;
- plan d'architecture du modèle B (option 2), préparé par DKA architectes, daté du 14 mars 2023.

Adoptée

2023-06-343

APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET RÉSIDENTIEL LES BOISÉS DION - LOT 6 306 623 - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 31 mai 2023 portant le numéro R-23-CU-4766, la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé modèle A, option 2, à être érigé sur le lot 6 306 623 du cadastre du Québec ayant front sur la rue Marie-Desjardins, dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- document de présentation lot d'angle, préparé par DKA architectes, daté du 3 avril 2023;
- plan d'architecture du modèle A, lot d'angle (option 2), préparé par DKA architectes, daté du 3 avril 2023.

Adoptée

2023-06-344

APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET RÉSIDENTIEL LES BOISÉS DION - LOT 6 306 624 - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 31 mai 2023 portant le numéro R-23-CU-4766, la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé modèle A, option 2, à être érigé sur le lot 6 306 624 du cadastre du Québec ayant front sur la rue Marie-Desjardins, dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- document de présentation lot d'angle, préparé par DKA architectes, daté du 3 avril 2023;
- plan d'architecture du modèle A, lot d'angle (option 2), préparé par DKA architectes, daté du 3 avril 2023.

Adoptée

2023-06-345

APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET RÉSIDENTIEL LES BOISÉS DION - 7062, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 31 mai 2023 portant le numéro R-23-CU-4766, la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé modèle A, option 2, à être érigé au 7062, rue Marie-Desjardins, dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- document de présentation, préparé par DKA architectes, daté du 28 mars 2023;
- plan d'architecture du modèle A (option 2), préparé par DKA architectes, daté du 14 mars 2023.

Adoptée

2023-06-346

APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET RÉSIDENTIEL LES BOISÉS DION - 7066, RUE MARIE-DESJARDINS- ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 31 mai 2023 portant le numéro R-23-CU-4766, la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé modèle A, option 2, à être érigé au 7066, rue Marie-Desjardins, dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- document de présentation, préparé par DKA architectes, daté du 28 mars 2023;
- plan d'architecture du modèle A (option 2), préparé par DKA architectes, daté du 14 mars 2023.

Adoptée

2023-06-347

APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET RÉSIDENTIEL LES BOISÉS DION - 7076, RUE MARIE-DESJARDINS- ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 31 mai 2023 portant le numéro R-23-CU-4766,

la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé modèle B, option 2, à être érigé au 7076, rue Marie-Desjardins, dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- document de présentation, préparé par DKA architectes, daté du 28 mars 2023;
- plan d'architecture du modèle B (option 2), préparé par DKA architectes, daté du 14 mars 2023.

Adoptée

2023-06-348

APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET RÉSIDENTIEL LES BOISÉS DION - 7080, RUE MARIE-DESJARDINS- ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 31 mai 2023 portant le numéro R-23-CU-4766, la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé modèle B, option 2, à être érigé au 7080, rue Marie-Desjardins, dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- document de présentation, préparé par DKA architectes, daté du 28 mars 2023;
- plan d'architecture du modèle B (option 2), préparé par DKA architectes, daté du 14 mars 2023.

Adoptée

2023-06-349

APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET RÉSIDENTIEL LES BOISÉS DION - 7090, RUE MARIE-DESJARDINS- ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 31 mai 2023 portant le numéro R-23-CU-4766, la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé modèle A, option 2, à être érigé au 7090, rue Marie-Desjardins, dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- document de présentation, préparé par DKA architectes, daté du 28 mars 2023;
- plan d'architecture du modèle A (option 2), préparé par DKA architectes, daté du 14 mars 2023.

Adoptée

2023-06-350

APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET RÉSIDENTIEL LES BOISÉS DION - 7094, RUE MARIE-DESJARDINS- ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 31 mai 2023 portant le numéro R-23-CU-4766, la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé modèle A, option 2, à être érigé au 7094, rue Marie-Desjardins, dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- document de présentation, préparé par DKA architectes, daté du 28 mars 2023;
- plan d'architecture du modèle A (option 2), préparé par DKA architectes, daté du 14 mars 2023.

Adoptée

2023-06-351

APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET RÉSIDENTIEL LES BOISÉS DION - 7104, RUE MARIE-DESJARDINS- ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 31 mai 2023 portant le numéro R-23-CU-4766, la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé modèle B, option 2, à être érigé au 7104, rue Marie-Desjardins, dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- document de présentation, préparé par DKA architectes, daté du 28 mars 2023;
- plan d'architecture du modèle B (option 2), préparé par DKA architectes, daté du 14 mars 2023.

Adoptée

2023-06-352

APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET RÉSIDENTIEL LES BOISÉS DION - 7108, RUE MARIE-DESJARDINS- ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 31 mai 2023 portant le numéro R-23-CU-4766,

la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé modèle B, option 2, à être érigé au 7108, rue Marie-Desjardins, dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- document de présentation, préparé par DKA architectes, daté du 28 mars 2023;
- plan d'architecture du modèle B (option 2), préparé par DKA architectes, daté du 14 mars 2023.

Adoptée

2023-06-353
MODIFICATION DU RÈGLEMENT RV-1447 SUR LES PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'amorcer la procédure de modification du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter des critères architecturaux pour la typologie multifamiliale six-plex et résidentielle trifamiliale pour la zone R-3 483.

Adoptée

2023-06-354
EMBAUCHE - CONSEILLER, PROJETS SPÉCIAUX À LA DIRECTION
GÉNÉRALE

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'embaucher monsieur Denis LeChasseur au poste cadre temporaire de conseiller, projets spéciaux à la Direction générale, selon les modalités soumises.

D'autoriser le Service des finances, division paie, à procéder au paiement des heures effectuées par monsieur Denis LeChasseur entre le 10 mai et le 13 juin 2023.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2023-06-355

EMBAUCHE - CONSEILLÈRE JURIDIQUE, GESTION CONTRACTUELLE AU SERVICE JURIDIQUE ET GREFFE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'embaucher Me Rocio Delmonte-Palomares au poste cadre à temps complet de conseillère juridique, gestion contractuelle au Service juridique et greffe selon les modalités soumises.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service juridique et greffe.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2023-06-356

ENTENTE DE TERMINAISON D'EMPLOI, TRANSACTION ET QUITTANCE

ATTENDU l'entente intervenue quant à la terminaison du lien d'emploi d'une personne à l'emploi de la Ville, dont tous les membres du conseil municipal connaissent l'identité et qu'il est inutile de nommer aux fins de la présente vu le caractère public de celle-ci;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver le projet d'entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance d'un employé cadre, signé par la personne visée par la présente résolution et dont tous les membres du conseil ont pris connaissance.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer l'entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance soumise aux membres du conseil municipal et liant la Ville.

D'autoriser le paiement des sommes qui y sont prévues, après avoir vérifié les crédits disponibles.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

2023-06-357
LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE lever la séance à 18 h 20.

Adoptée